

Assemblée des parents du jeudi 20 novembre 2025, Organisée et menée par Cédric Parvex (CP) et Shpejtim Tolaj (PT).

A 19h00 CP souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Environ 33 personnes sont présentes, sur les 140 inscrites, 12 personnes excusées le jour même.

1^e partie de la soirée

Les organisateurs se présentent puis diffusent la vidéo explicative du conseil d'établissement.

CP lit les réponses apportées par la Direction des écoles/la Municipale des écoles aux questions/réflexions de l'assemblée du 04 novembre 2024. Les participants n'ont pas de commentaires ou questions quant aux réponses apportées. CP relève que le point quant aux zones non-fumeur aux entrées des écoles n'a pas été évoqué lors des séances du Conseil d'établissement et qu'il va relancer la Municipale sur ce point.

CP rappelle l'importance de se rendre sur le site des écoles de Bex pour consulter les PV des séances et les réponses apportées par la Direction et la Municipale des écoles (Conseil d'établissement - Etablissement primaire et secondaire Etablissement scolaire de Bex).

CP présente les activités du conseil d'établissement au moyen des 2 affiches représentant :

- La journée à pied à l'école du 19.09.2025
- La soirée : Papa est-ce que je peux avoir un téléphone ? qui aura lieu le 24. 02.2026

2^e partie de la soirée

Pour la suite de la soirée, les parents sont invités à se regrouper autour de 4 tables pour travailler les thèmes proposés, tirés des coupons d'inscription : la vie scolaire, la sécurité à l'école, aux abords de l'école, les transports, divers.

Restitution des thèmes abordés en groupes :

Sous chaque rubrique, vous trouverez les réponses communes de la Direction et de la Municipale des écoles.

1 – La vie scolaire

Propositions :

- Il faudrait augmenter les effectifs pour le basket. Celui-ci doit être accessible à plus de 12 enfants.

Le sport facultatif est organisé par l'établissement scolaire et financé par la Commune. Un groupe comprend 12 participants au minimum ; des recommandations sur le nombre maximum de participants selon l'activité sont données par J+S.

Le but est de faire connaître un sport aux enfants afin qu'ils puissent ensuite rejoindre un club s'ils ont un intérêt.

- Plus de journées de ski en primaire et secondaire, il n'y a pas assez de sorties, alors que nous sommes dans un village au pied des pistes.

Des journées à ski sont organisées pour les 6P (ski de fond) et les 7P. Les 8P ont un camp de ski. Ces activités sont financées par la Commune, et donc organisées en fonction des moyens à disposition. La Commune privilégie toutes les activités sportives pour contenter un maximum d'enfants. Elle doit toutefois respecter un budget des plus serrés.

- Pourquoi ne pas laisser les parents accéder à la cours 1-2 H ? Le rituel d'adieu est joli et nécessaire à la séparation.

L'accès à la cour est autorisé, mais la Direction demande aux parents de rester à l'entrée de celle-ci et de ne pas venir parmi les enfants ou dans les colonnes pour permettre aux enseignantes de rassembler les élèves et rentrer en classe.

Camps : Promouvoir l'organisation de camps plus réguliers en s'appuyant sur ceux qui encadrent volontiers (peu importe le niveau) et en laissant les autres pour l'encadrement d'autres classes sur place.

Les camps sont organisés par l'établissement scolaire et financés par la Commune. Les finances communales sont toutefois restreintes et les enseignants sont encouragés à profiter des infrastructures communales, comme par exemple le chalet de l'Arbalessaz.

Un certain nombre d'activités pédagogiques, sportives ou culturelles sont imposées pour certaines volées, ainsi que les modalités pratiques dans lesquelles elles se déroulent, comme les camps de ski en 8H par exemple ; elles sont organisées à l'échelle de l'établissement. D'autres activités pédagogiques, sportives ou culturelles sont organisées individuellement par les enseignants pour leur classe en fonction des thèmes abordés durant l'année scolaire, des besoins de leur classe, ainsi que des objectifs éducatifs qu'ils souhaitent atteindre ; dans ce cas, les enseignants doivent pouvoir conserver leur liberté pédagogique, ce qui inclut le choix du format et du cadre dans lequel se déroule l'activité.

Il faudrait mettre à disposition des activités entre 11h45 et 13h20 pour répondre aux difficultés à la cafétaria + diversifier l'offre. On pourrait imaginer que les enfants jouent ensemble pendant ce temps libre, mais ceux-ci passent leur temps sur leur téléphone.

La Commune ne dispose pas de suffisamment d'infrastructures et de personnel permettant de telles activités. Les élèves peuvent profiter de ce temps à disposition pour se reposer et décompresser.

Problèmes relevés :

- Il n'y a pas d'abri pour la pluie à l'Allex

La problématique de l'aménagement de certaines cours de récréation, notamment l'absence d'abri, est connue de la Commune depuis de nombreuses années. Des études sont en cours pour installer des abris en cas de pluie et de canicule.

- 45 minutes de temps mort le midi, sans activités (échecs, théâtre, bibliothèque)

La Commune ne dispose pas de suffisamment d'infrastructures et de personnel permettant de telles activités. Les élèves peuvent profiter de ce temps à disposition pour se reposer et décompresser.

- Le problème de la disponibilité de l'étude surveillée est toujours présent

L'assistance aux devoirs et non les devoirs surveillés est assurée par des enseignants. Une réflexion du système est en cours.

- Le 26 novembre était off, l'information a été transmise trop tard. Proposition : il faudrait communiquer en 2 x pour que les parents puissent s'organiser.

Dans le contexte incertain qu'est une grève, la Direction a communiqué dès qu'elle a été en mesure de le faire, dans un délai de quelques jours, ce qui est plus que raisonnable en comparaison de ce qu'ont pu vivre les parents d'autres établissements qui ont dans certains cas été avertis la veille pour le lendemain.

- Minot fermé septembre – octobre sans communication, l'information a été relayée par des enfants qui se sont retrouvés devant une porte close.

Le centre des jeunes Le Minot était à la connaissance de la Commune ouvert depuis la rentrée du mois d'août.

- Promotions limitées à 4 personnes, c'est un problème pour les familles nombreuses, il faudrait trouver une salle plus adaptée ou une autre organisation.

La Commune ne possédant pas d'autres salles plus grandes, les promotions sont déjà organisées par l'établissement scolaire en 2 sessions afin de permettre à chaque enfant d'inviter 4 proches. Les exceptions sont réglées sur demande motivée au cas par cas s'il reste des places disponibles

2 - La sécurité à l'école

Propositions :

- Il faut augmenter la surveillance dans la cour de l'école (jeunes fumeurs)

Le nombre de surveillants est proportionnel à la taille de la cour à surveiller (par exemple 5-6 pour la cour du bâtiment principal) ; la surveillance est organisée par la Direction de l'établissement scolaire, et chaque enseignant est assigné à une zone précise de la cour.

- Ouvrir le jardin de circulation pour les plus jeunes (3-4 H) pour apprendre les bases de la circulation. On peut très bien le faire à pied ou à trottinette sans attendre que tous les élèves sachent aller à vélo.

L'utilisation du jardin de circulation se fait dans le cadre du programme cantonal de prévention routière. Il est utilisé avec les vélos en 8P pour travailler les priorités, pas avant, car tous les élèves ne maîtrisent pas encore l'art d'aller à vélo, et n'ont pas tous un vélo (de plus, les vélos qui peuvent être prêtés par la police sont parfois trop grands pour des élèves plus jeunes).

Le jardin de circulation est utilisé avec des enfants plus jeunes qui viennent avec leur propre vélo dans le cadre de certaines actions qui ont lieu le samedi matin, ou dans le cadre du passeport vacances.

Pour les plus jeunes, le programme cantonal de prévention routière met l'accent sur les déplacements à pied et la traversée d'une route. La prévention routière est dispensée par un professionnel (policier formé spécifiquement).

L'éducation routière est également de la responsabilité des parents.

- Il faudrait plus de prévention pour la sécurité à vélo (port du casque)

voir ci-dessus. L'éducation routière est également de la responsabilité des parents.

Problèmes relevés :

- Consommation de drogue et/ou d'alcool parmi les élèves. Plus de surveillance demandée, pas seulement en nombre de professeur, mais avec plus d'efficacité.

Plusieurs actions de prévention sont régulièrement organisées dans l'établissement (cf. schéma présenté lors de la soirée). Une prévention spécifique aux addictions est prévue au printemps 2026 pour les élèves de 9H.

L'importance de cette surveillance et différents points de vigilance (élève restant aux toilettes de manière prolongée, cherchant à se dissimuler ou à quitter la cour par exemple) sont régulièrement rappelés aux enseignants.

- Dangereusité de la cour des 1-2 H à la Servanne (glissant). Le serpent est dangereux, impraticable pour les plus petits sans leur l'aide de leurs parents qui n'ont pas accès à la cour.

Les concierges entretiennent régulièrement les espaces extérieurs afin de garantir la sécurité des enfants.

La problématique du sol glissant a été transmise au responsable du dicastère des bâtiments qui va examiner de quelle manière une solution adéquate peut être envisagée

3 - Aux abords de l'école

Propositions :

- Harcèlement aux abords de l'école. Une médiation est nécessaire car ces dynamiques empiètent sur l'école. De plus un article de bon à savoir souligne le fait que l'école est aussi responsable de ce qui se passe sur le chemin de l'école.

L'école n'est pas responsable de ce qui se passe sur le chemin de l'école (cf. schéma des responsabilités dans l'agenda) ; les enfants sont à ce moment-là sous la responsabilité de leurs parents. Cependant, l'école intervient si cela se poursuit à l'école : médiation, méthode de préoccupation partagée, ou sanction selon la situation. Le recours à l'éducatrice en milieu scolaire de l'école ou à la conseillère école-famille engagée depuis le mois de janvier 2026 par la Commune est également possible. Certains agissements, ou les endroits où ils se déroulent (espace public ou réseaux sociaux) relèvent de la police.

4 - Les transports

Propositions :

- Il faut des pistes cyclables

La Commune est consciente de cette demande récurrente des citoyens. Toutefois, les finances et les infrastructures ne permettent pas d'y accéder.

- Inciter les gens à aller à pied pour amener les enfants et utiliser le pédibus

Cette recommandation est répétée chaque début d'année scolaire en réunion de parents par la Direction, ainsi que par mail. La Journée Internationale A Pied A l'école en septembre répète encore le message. La Commune et la Direction constatent avec regret qu'il y a trop peu de bénévoles pour faire fonctionner des pedibus, et que beaucoup de parents privilégient la voiture,

5- Divers :

Propositions :

- Il faut mettre en place des patrouilleurs scolaires

Une étude est en cours à la Commune.

- Il faut développer la communication digitale, par exemple pour les inscriptions aux devoirs surveillés et les informations des agendas scolaires.

Les informations de la Direction sont déjà transmises par e-mail. L'agenda papier reste le vecteur officiel de transmission d'informations (compétence cantonale). Les décisions de la Direction restent transmises par courrier (enclassement, promotion, ...)

La recherche d'une solution pour une communication digitale pour l'assistance aux devoirs est en cours au niveau de la Commune avec une société compétente en la matière.

- Organiser des sondages pour répondre aux vrais problèmes de l'école. Des sondages traduits accessibles et plus adaptés aux disponibilités de tous.

Quels sont ces problèmes ? Certaines questions relèvent de l'établissement, d'autres du canton, d'autres de la Commune. Beaucoup d'informations se trouvent déjà sur le site Internet de ces différentes autorités.

Problèmes relevés :

- Le prix des photos n'a pas été réduit. Ce point avait été remonté lors de la dernière soirée des parents. Est-ce qu'il ne faudrait pas changer le photographe ?

Les prix des photos sont conformes aux prix du marché pour des photos de qualité réalisées par un professionnel.

- Il y a de la publicité pour l'école de musique d'Aigle distribué chaque année dans l'agenda, mais pas possible pour les sociétés locales de Bex de le faire ! Pourquoi ?

C'est une exception ; il s'agit d'une institution d'intérêt public et sans but lucratif reconnue par l'Etat, membre de l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM) pour laquelle la Direction a pour consigne de le faire.

Pour ce qui concerne les sociétés locales bellerines, une brochure est distribuée chaque début d'année scolaire, brochure créée par le Conseil d'Etablissement à l'attention des élèves.

- La question suivante a été posée après la séance : quand est-il du nouveau collège ?

À la suite du référendum accepté par la population bellerine, la Commune a remis l'ouvrage sur le métier.

CP remercie toutes les personnes présentes, et clôt l'assemblée à 20h30.

Une verrée, offerte par la Commune, est proposée à tous les participants.

Merci à toutes les personnes qui ont aidé à remettre en place la salle.

Bex, 20.11.25/CP